

CONSEIL D'ASSOCIATION

entre le

GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI
DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

et la

HAUTE AUTORITÉ
DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

Troisième rapport annuel

1^{er} janvier – 31 décembre 1958

TROISIÈME RAPPORT ANNUEL
DU CONSEIL D'ASSOCIATION
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI
ET
LA HAUTE AUTORITÉ
DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

1^{er} janvier – 31 décembre 1958

SOMMAIRE

	Pages
I — Introduction	7
II — Réunions et composition du Conseil d'association	8
III — Principales caractéristiques de la situation sidérurgique et charbonnière dans la Communauté et au Royaume-Uni	9
IV — Activités du Conseil d'association	22

I — INTRODUCTION

Le présent rapport, établi en application de l'article 11 de l'accord concernant les relations entre la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et le royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1958. Poursuivant l'usage établi par les deux précédents rapports annuels, ce troisième rapport rend compte des travaux du Conseil d'association pendant la période considérée et fournit un résumé des principales caractéristiques de la production de charbon et d'acier dans la Communauté et au Royaume-Uni ainsi que de leurs échanges mutuels dans les secteurs intéressés.

II — RÉUNIONS ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ASSOCIATION

Pendant l'année 1958, le Conseil d'association a tenu une seule session à Londres le 12 juin. Cette réunion était présidée par le Rt. Hon. Lord Mills, ministre de l'énergie, chef de la délégation du Royaume-Uni, et la délégation de la Haute Autorité était dirigée par son président, M. Paul Finet. Les autres membres du Conseil étaient pour le Royaume-Uni: M. J.K. Vaughan-Morgan, ministre d'État au Board of Trade, Sir James Bowman, président du National Coal Board, et Sir Archibald Forbes, président de l'Iron and Steel Board, et pour la Haute Autorité: son vice-président, M. Dirk Spierenburg, et deux de ses membres MM. Albert Wehrer et Franz Blücher.

III — PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA SITUATION SIDÉRURGIQUE ET CHARBONNIÈRE DANS LA COMMUNAUTÉ ET AU ROYAUME-UNI

(i) ACIER

Le tableau suivant montre l'évolution de la production d'acier brut dans la Communauté et au Royaume-Uni pendant les quatre dernières années. Il faut noter qu'au Royaume-Uni, 1958 représentait, du point de vue statistique, une année de 53 semaines, c'est-à-dire une année comptant 6 jours de plus que l'année civile utilisée comme base statistique dans la Communauté. Pour permettre la comparabilité, les statistiques de consommation et de production fournies pour le Royaume-Uni ont été ramenées sur une base de 52 semaines dans le tableau ci-dessous ainsi que dans l'ensemble de la section consacrée à l'acier.

Production d'acier brut dans les pays de la Communauté et au Royaume-Uni pendant les années 1955 à 1958

1 000 t métriques

Période	Allemagne (R.F.)	Sarre	Belgique	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Communauté	Royaume-Uni
1955	21 336	3 166	5 894	12 631	5 395	3 226	979	52 627	20 107
1956	23 189	3 374	6 376	13 441	5 911	3 456	1 051	56 798	20 987
1957	24 507	3 466	6 267	14 100	6 787	3 493	1 185	59 805	22 047
1958	22 785	3 485	6 007	14 633	6 271	3 379	1 437	57 997	19 590

Malgré une diminution de l'ordre de 4 millions de tonnes en 1958, la production totale d'acier brut au Royaume-Uni et dans les six pays de la Communauté a représenté 28,5 % de la production mondiale. Cette proportion est plus forte que celle atteinte en 1957, ce qui est dû principalement à la réduction considérable de la production d'acier brut aux États-Unis.

Le taux d'expansion de la production d'acier a commencé à fléchir dans la Communauté en 1957 par rapport aux années précédentes et en 1958 la production d'acier brut est tombée à 58,0 millions de tonnes, soit une baisse de 3,0 % par rapport à 1957. Le taux d'utilisation des capacités de production était estimé en 1958 à 86 % en moyenne.

On a observé une évolution analogue au Royaume-Uni où la production d'acier brut est tombée en 1958 à un peu plus de 19,5 millions de tonnes, soit une diminution de 11,1 % par rapport à l'année précédente. Le taux d'utilisation des capacités de production a été de 82,5 % pour l'ensemble de l'année.

Aciers spéciaux (aciers alliés et fins au carbone)

En 1958, la production totale d'aciers spéciaux dans la Communauté a été de l'ordre de 4 494 800 tonnes, contre 4 589 500 tonnes en 1957, soit une diminution de 2 %. Cette production a atteint 7,7 % de la production d'acier brut, soit le même pourcentage qu'en 1957.

La production d'aciers alliés s'est développée comme suit dans la Communauté et au Royaume-Uni au cours des quatre dernières années :

Production d'aciers alliés

1 000 tonnes métriques

Période	Communauté	Royaume-Uni (*)
1955	2 348	1 238
1956	2 619	1 310
1957	2 553	1 333
1958	2 670	1 159

(*) La définition des aciers alliés n'est pas exactement la même que celle utilisée dans la Communauté.

Alors que la production d'aciers alliés dans la Communauté a augmenté de 117 000 tonnes en 1958, la production des aciers fins au carbone est tombée de 2 036 300 tonnes en 1957 à 1 824 700 tonnes en 1958.

La production d'aciers alliés au Royaume-Uni a diminué de 13,1 % en 1958. Cette diminution a été principalement due au ralentissement de l'activité des industries mécaniques et aéronautiques.

Fonte

La production de fonte dans la Communauté et au Royaume-Uni pendant les années 1955 à 1958 a évolué comme suit :

Production de fonte

1 000 tonnes métriques

Période	Allemagne (R.F.)	Sarre	Belgique	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Communauté	Royaume-Uni
1955	16 482	2 879	5 343	10 941	1 677	3 048	669	41 039	12 670
1956	17 577	3 017	5 683	11 419	1 935	3 272	662	43 565	13 381
1957	18 358	3 125	5 579	11 884	2 138	3 329	701	45 114	14 512
1958	16 659	3 083	5 524	11 951	2 107	3 275	913	43 512	12 965

Dans la Communauté, la production de fonte, qui n'avait cessé de se développer au cours des années 1955 à 1957, est tombée en 1958 à 43,5 millions de tonnes, ce qui représente une diminution de 3,5 % par rapport à l'année précédente. Le taux d'utilisation des capacités de production des hauts fourneaux a atteint 87 % en 1958.

La production de fonte du Royaume-Uni est tombée en 1958 à près de 13 millions de tonnes, soit 10,7 % de moins qu'en 1957. Le taux moyen d'utilisation des capacités de production des hauts fourneaux a été d'environ 80 % en 1958.

Produits fins laminés

La production de produits fins laminés dans la Communauté, qui atteignait 41,9 millions de tonnes en 1957, est

tombée à 39,8 millions de tonnes en 1958, soit une diminution de 6 % environ. On a enregistré une baisse de la production des profilés, alors que la production des produits plats a augmenté, notamment celle des tôles fines.

Au Royaume-Uni, la production totale de ces produits est tombée à 13,8 millions de tonnes, soit une diminution de 12,5 %, toutefois la diminution a été extrêmement faible pour le fer blanc et les tôles fines.

Les commandes nouvelles reçues par les entreprises de la Communauté ont diminué d'un peu plus de 7 % de 1957 à 1958. Cette régression est surtout due au fléchissement des commandes provenant de l'intérieur de la Communauté, qui ont baissé de 15 %. La demande est restée plus forte pour les produits destinés à la fabrication de biens de consommation que pour les produits utilisés pour la création de biens d'investissement.

En revanche, les commandes en provenance des pays tiers ont dépassé en 1958 de 31 % celles de l'année précédente, se rapprochant ainsi du niveau record atteint en 1956.

Les exportations de produits finis laminés de la Communauté à destination des pays tiers ont dépassé en 1958 8 409 000 tonnes, celles de 1957 8 155 000 tonnes, ce qui représente une augmentation de 3,1 %.

Les exportations de la Communauté à destination du Royaume-Uni qui avaient fortement augmenté de 1955 à 1956 sont depuis en régression. Elles ont atteint 233 000 tonnes en 1957 et 194 000 en 1958.

Au Royaume-Uni, on a observé une diminution des livraisons de produits finis laminés sur le marché intérieur et à l'exportation. Cette baisse des livraisons ne se répartissait pas uniformément. Les secteurs de l'industrie mécanique produisant des biens de consommation ont fait preuve d'une activité plus grande que ceux qui produisent des biens d'investissement.

Les exportations totales du Royaume-Uni en ce qui concerne les produits laminés couverts par le traité instituant la Communauté se sont élevés en 1958 à 1 639 000 tonnes contre 1 975 000 tonnes en 1957, soit une diminution de 17 %.

Les importations des États membres de la Communauté en provenance du Royaume-Uni, qui s'étaient élevées à 59 000

tonnes en 1956 et à 75 000 tonnes en 1957, ont atteint le chiffre de 81 000 tonnes en 1958 se situant ainsi à peu près au même niveau qu'en 1955.

Ferraille

Par suite du ralentissement du rythme de la production sidérurgique, l'amélioration de la situation du marché de la ferraille dans la Communauté, qui s'était manifestée depuis le milieu de l'année 1957, a continué en 1958.

La consommation de ferraille a diminué de 7 % en 1958 par rapport à 1957, ce qui est dû, d'une part, à une amélioration des approvisionnements de coke, et, d'autre part, au ralentissement de la production d'acier dans la Communauté. En outre, les chutes propres ont augmenté de 2 %. Ces facteurs ont entraîné une réduction considérable des besoins en ferraille d'achat, ce qui a eu pour conséquence des répercussions sur le volume des importations. Si des importations importantes ont été nécessaires pendant le premier semestre 1958, elles ont été réduites, pendant le second semestre à un rythme équivalent à 1,5 million de tonnes par an. Pour l'ensemble de l'année 1958, les importations ont été de 2 395 000 tonnes contre 4 250 000 tonnes en 1957.

Les importations en provenance des États-Unis ont été en 1958 de 1 437 000 tonnes contre 2 401 000 tonnes pendant l'année précédente.

Au Royaume-Uni, la consommation de ferraille a été ramenée à 11,4 millions de tonnes en 1958, soit une diminution de 9,5 %, due presque exclusivement à la baisse de la production d'acier. Les chutes propres ont diminué de près de 4 % par rapport à 1957, mais le rapport entre les chutes propres et la production d'acier est passé de 27 à 29,1 % pendant la même période. Les importations de ferraille ont diminué progressivement au cours de l'année et se sont élevées, pour toute l'année à 66 000 tonnes seulement dont 53 000 tonnes reçues au cours du premier semestre. En conséquence de l'assouplissement temporaire des contrôles à l'exportation, auquel il a été fait allusion à un autre endroit du présent rapport, 250 000 tonnes environ ont été exportées entre août et décembre 1958, dont un fort pourcentage à destination de la Communauté.

La consommation de ferraille pendant la période 1955-1958 dans la Communauté et au Royaume-Uni a évolué comme suit:

Consommation de ferraille

1 000 tonnes métriques

Période	Communauté			Royaume-Uni		
	Hauts fourneaux	Aciéries	Total ⁽¹⁾	Hauts fourneaux	Aciéries	Total
1955	4 029	20 279	24 308	852	11 263	12 115
1956	4 361	22 306	26 667	883	11 394	12 277
1957	3 903	24 225	28 128	970	11 645	12 615
1958	3 164	22 996	26 160	1 009	10 390	11 399

(¹) Non compris une petite quantité pour relaminage ainsi que le fer au paquet.

Minerai de fer

L'extraction de minerai de fer pendant les dernières années a évolué comme suit:

Extraction de minerai de fer

1 000 tonnes métriques

Période	Communauté	Royaume-Uni
1955	76 028	16 435
1956	80 675	16 506
1957	87 435	17 173
1958	87 075	14 572

L'extraction de minerai de fer dans la Communauté a diminué de 0,5 % en 1958 par rapport à 1957. Les importations sont également en régression, elles ont diminué d'environ 4 % en 1958 par rapport à 1957.

En raison d'une baisse de 3 % de la consommation du minerai de fer en 1958, les besoins de la Communauté ont été largement couverts malgré la légère diminution de l'extraction et la réduction des importations.

L'extraction de minerai de fer au Royaume-Uni est tombée à 14,6 millions de tonnes en 1958, soit une diminution de 15 %. Les importations de minerai ont été de 13,1 millions de tonnes soit 3 millions de tonnes ou 19 % de moins qu'en 1957.

Le tableau suivant indique les importations de minerai de fer effectuées par la Communauté et le Royaume-Uni :

Importations de minerai de fer

1 000 tonnes métriques

Période	Communauté	Royaume-Uni
1955	18 538	13 066
1956	22 840	14 560
1957	24 791	16 168
1958	23 758	13 120

La consommation de minerai de fer dans la Communauté et au Royaume-Uni a évolué comme suit :

Consommation de minerai de fer

1 000 tonnes métriques

Période	Communauté			Royaume-Uni		
	Hauts fourneaux	Installations d'agglomération	Total (¹)	Hauts fourneaux	Installations d'agglomération	Total (¹)
1955	78 292	11 088	89 380	18 537	9 159	27 696
1956	82 306	12 118	94 424	20 062	9 090	29 152
1957	85 042	14 504	99 546	20 491	10 821	31 312
1958	79 703	16 934	96 637	16 349	10 681	27 030

(¹) Non compris une petite quantité pour la consommation des aciéries.

(ii) CHARBON

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du volume de la production charbonnière au Royaume-Uni et dans la Communauté.

Production de charbon dans la Communauté et au Royaume-Uni pendant la période 1955-1958

en millions de tonnes métriques

Période	Allemagne (R.F.)	Sarre	Belgique	France	Italie	Pays-Bas	Communauté	Royaume-Uni (*)		
								Au fond	A ciel ouvert	Total
1955	130,7	17,3	30,0	55,3	1,1	11,9	246,4	213,6	11,5	225,1
1956	134,4	17,1	29,6	55,1	1,1	11,8	249,1	213,3	12,3	225,6
1957	133,2	16,5	29,1	56,8	1,0	11,4	247,9	213,4	13,8	227,2
1958	132,6	16,4	27,1	57,7	0,7	11,9	246,4	204,7	14,6	219,3

(*) 52 semaines.

La production de la Communauté en 1958 s'est maintenue à un niveau élevé: une diminution de 32 000 unités de la main-d'œuvre du fond pendant l'année et une perte de 6,4 millions de tonnes par suite de chômage ont été en grande partie compensées par un accroissement de la productivité. Avec 246,4 millions de tonnes, la production n'a diminué que de 1,5 million de tonnes par rapport à 1957.

Au Royaume-Uni, la production de charbon qui s'est élevée à 219,3 millions de tonnes métriques en 1958 a été inférieure de 8 millions de tonnes environ à celle de 1957. La baisse de production dans les mines souterraines est le résultat d'une réduction des effectifs de 23 200 unités au cours de l'année et de la cessation du travail du samedi. Le rendement par poste en 1958 a été le plus élevé jamais atteint et reflète l'utilisation plus efficace de la main-d'œuvre, ainsi que les progrès de la mécanisation et de la reconstruction.

La situation charbonnière dans la Communauté pendant l'année couverte par le présent rapport a été caractérisée princi-

pablement par un écart toujours plus marqué entre l'offre et la demande. Les stocks, principalement en Allemagne et en Belgique, ont continué de s'accroître par suite du fléchissement de la demande, du fort volume des importations en provenance des États-Unis et des importations en provenance de la Pologne et de l'U.R.S.S. Ces importations, qui n'étaient pas en rapport avec les besoins du marché, ont abouti à un déséquilibre grave du bilan charbonnier de la Communauté. Pour faire face aux risques d'une nouvelle aggravation de la situation, les gouvernements de la République fédérale et de Belgique ont institué certaines mesures pour limiter les importations de charbon en provenance des pays tiers. L'augmentation des stocks de houille à la production durant l'année 1958 a atteint 17,25 millions de tonnes, cependant que l'accroissement des stocks de coke de four dépassait 5,25 millions de tonnes. La Communauté avait donc ainsi en stock à la production à la fin de l'année 1958 24,25 millions de tonnes de houille auxquelles il faut ajouter 7 millions de tonnes de coke de four, ce qui fait au total 34 millions de tonnes d'équivalent houille.

La consommation intérieure de la Communauté en 1958 s'est élevée à 258 millions de tonnes de charbon contre 286 millions en 1957. Toutefois, cet écart de 28 millions de tonnes entre les deux chiffres ne reflète pas de variations de la consommation réelle, car en 1957 un fort mouvement de stockage a eu lieu de la part des consommateurs. En 1958, les diverses catégories de consommateurs ont adopté des attitudes variables en ce qui concerne les stocks: les services publics ont accentué leur stockage, tandis que l'industrie et les foyers domestiques avaient tendance à déstocker.

Le mouvement de recul de la consommation de la Communauté en 1958 a été particulièrement accentué pendant le second semestre.

Au Royaume-Uni, la demande intérieure de charbon est tombée en 1958 à 206 millions de tonnes métriques, soit 10,5 millions de tonnes métriques de moins qu'en 1957. En 1958, la consommation nationale a été la plus basse enregistrée depuis 1950. Le principal facteur en a été le ralentissement de l'activité industrielle, notamment chez les gros utilisateurs de combustibles, mais l'augmentation de la consommation du fuel, l'amélioration du rendement de l'utilisation du charbon et les effets du « Clean Air Act » (loi sur la pollution de l'air) y ont

également contribué. Le fléchissement de la demande a entraîné une nouvelle augmentation des stocks non distribués qui, à la fin de 1958, s'élevaient à 19,5 millions de tonnes contre 8,5 millions de tonnes en 1957.

Le bilan charbonnier de la Communauté et du Royaume-Uni pour la période 1955-1958 se présente comme suit :

Bilan houille 1955-1958

en millions de tonnes métriques

	1955		1956		1957		1958	
	Communauté	Royaume-Uni	Communauté	Royaume-Uni	Communauté	Royaume-Uni	Communauté	Royaume-Uni
<i>Disponible :</i>								
1. Production de charbon	246,4	225,1	249,1	225,6	247,9	227,2	246,4	219,3
2. Mises (+) ou reprises (—) au stock à la mine	-4,9	+1,1	-1,7	+0,8	+1,5	+5,7	+17,3	+11,3
3. Importations	23,0	11,7	38,0	5,3	44,0	2,9	31,8	0,7
4. Exportations	10,1	14,4 ⁽¹⁾	5,7	10,2 ⁽¹⁾	5,1	8,2 ⁽¹⁾	3,9	5,3 ⁽¹⁾
5. Corrections pour bas-produits	0,7	0,5	0,7	0,4	0,7	0,4	0,4	0,2
6. Disponible pour le marché intérieur (1—2+3—4+5)	264,9	221,8	283,8	220,1	286,0	216,6	257,4	203,6

⁽¹⁾ Y compris soutes et agglomérés de houille.

Les exportations de charbon de la Communauté ont continué à diminuer au cours de l'année 1958, avec un total de 3,9 millions de tonnes contre 5,1 millions de tonnes en 1957, ce qui représente une diminution de 24 %. Les exportations à destination du Royaume-Uni ont également baissé de 20 % environ, avec un total de 694 000 tonnes contre 859 000 tonnes en 1957. Les livraisons de charbon de la Communauté au Royaume-Uni pendant l'année 1958 couvraient exclusivement des contrats conclus avant le 1^{er} janvier 1958. En raison des

conditions régnant sur le marché charbonnier de la Communauté, le Royaume-Uni n'a pu exporter à destination de la Communauté que 1,7 million de tonnes métriques en 1958 contre 4,2 millions en 1955.

Exportations de charbon et d'agglomérés

1 000 tonnes métriques

Pays de destination	Communauté				Royaume-Uni (1)			
	1955	1956	1957	1958	1955	1956	1957	1958
Allemagne					1 165	895	458	208
Belgique					473	620	565	360
France					976	774	812	567
Italie					789	421	174	37
Pays-Bas					811	831	805	548
<i>Total Communauté</i>					4 214	3 541	2 814	1 720
Royaume-Uni	4 455	1 328	859	694	—	—	—	—
Pays scandinaves	1 404	800	600	248	4 968	3 096	2 631	1 182
Autriche	1 441	1 123	1 072	784	—	—	2	—
Suisse	2 033	1 934	1 715	1 052	36	8	1	—
Autres pays	889	667	956	1 166	3 185	2 070	1 676	1 306
<i>Total</i>	10 222	5 852	5 202	3 944	12 403	8 715	7 124	4 208
Soutes	—	—	—	—	2 163	1 510	1 221	854
<i>Total général</i>	10 222	5 852	5 202	3 944	14 566	10 225	8 345	5 062

(1) Source : « Trade and Navigation Accounts ».

Importations de charbon et d'agglomérés

1 000 tonnes métriques

Source	Communauté				Royaume-Uni (*)			
	1955	1956	1957	1958	1955	1956	1957	1958
Allemagne					202	—	29	—
Belgique					1 570	771	578	661
France					2 772	600	219	52
<i>Total Communauté</i>					4 544	1 371	826	713
Royaume-Uni	4 330	3 637	2 749	1 746				
États-Unis	15 935	30 389	37 828	25 820	5 443	3 189	2 046	92
Pologne	1 258	2 235	1 999	2 574	1 379	832	—	—
Autres pays	1 553	1 855	1 495	1 817	163	178	2	1
<i>Total général</i>	23 076	38 116	44 071	31 957	11 529	5 570	2 874	806

(*) Source : « Trade and Navigation Accounts ».

Coke

Le tableau suivant donne l'évolution de la production de coke des cokeries et des usines à gaz :

Production de coke

1 000 tonnes métriques

	Cokeries		Usines à gaz	
	Communauté	Royaume-Uni(*)	Communauté	Royaume-Uni (*)
1955	68 633	18 345	8 647	12 908
1956	74 809	19 848	9 083	12 870
1957	77 168	20 760	8 592	12 222
1958	74 431	18 725 (3)	7 700 (2)	11 319 (3)

(*) Non compris le poussier de coke.

(2) Chiffre provisoire.

(3) 52 semaines.

La production de coke de four dans la Communauté a diminué de 3,5 % pendant l'année 1958. Compte tenu des quantités mises en stock dans les cokeries, les livraisons effectives réalisées sur la production ont diminué de 9 % par rapport à 1957. Les stocks de coke détenus dans les cokeries étaient de 7 015 000 tonnes à la fin de 1958, soit quatre fois le chiffre des stocks à la fin de 1957 (1 653 000 tonnes).

Au Royaume-Uni, la production de coke métallurgique dans les cokeries est tombée en 1958 à 18,7 millions de tonnes métriques, soit une diminution de près de 2 millions de tonnes. Cette baisse a été principalement due au ralentissement de l'activité de l'industrie lourde. Malgré la diminution de la production, on a enregistré une nouvelle augmentation sensible des stocks non distribués.

IV — ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ASSOCIATION

Les activités du Conseil sont décrites ci-après dans les paragraphes afférents aux trois comités permanents institués par le Conseil d'association lors de sa première session du 17 novembre 1955. Les attributions de ces comités ont été exposées dans le premier rapport annuel.

(i) *Comité des relations commerciales*

Ce comité s'est réuni le 8 décembre 1958.

A la demande du gouvernement belge, et conformément à l'article 7 de l'Accord d'association, la Haute Autorité a, le 22 février 1958, informé le gouvernement du Royaume-Uni de la décision prise par le gouvernement belge d'imposer des restrictions aux importations de charbon en provenance des pays non membres de la Communauté à compter du 24 février 1958. Ces restrictions étaient instituées en raison de l'accumulation des stocks de charbon en Belgique résultant d'un déclin de la demande conjugué avec un niveau d'importation élevé. Toutefois, on ne pensait pas que ces restrictions aboutiraient à une modification sensible des exportations de charbon du Royaume-Uni à destination de la Belgique.

Le gouvernement fédéral d'Allemagne, s'appuyant sur les dispositions de l'article XIX de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, a institué le 2 septembre 1958 des restrictions sur les importations de charbon en provenance des pays ne faisant pas partie de la Communauté. En conséquence, tous les nouveaux contrats d'importation conclus après cette date ont été assujettis à l'octroi de licences.

Lors de sa réunion du 8 décembre 1958, le comité a examiné, à la demande du gouvernement du Royaume-Uni,

l'effet de ces mesures restrictives sur les échanges charbonniers anglo-allemands. Un représentant du gouvernement fédéral participait à cette réunion conformément à l'article 2 de l'Accord d'association. Cet examen s'est déroulé conformément à l'article 7 de l'Accord qui stipule que dans tous les cas où l'une des parties envisage d'introduire, dans les échanges de charbon ou d'acier intervenant entre la Communauté ou une partie de celle-ci et le Royaume-Uni, des restrictions supplémentaires, la partie en cause doit, avant d'instituer ces restrictions, ou immédiatement après lorsque les circonstances excluent la consultation préalable, saisir le Conseil d'association.

Les représentants du Royaume-Uni, tout en manifestant leur compréhension à l'égard de la situation charbonnière en Allemagne, ont souligné qu'il ne serait pas équitable que les exportations traditionnelles britanniques vers l'Allemagne soient affectées par ces restrictions.

Le représentant du gouvernement fédéral a expliqué que les stocks de charbon avaient considérablement augmenté en Allemagne en raison du fléchissement de la demande et du courant toujours croissant des importations. Le gouvernement fédéral avait donc dû prendre des mesures en vue de limiter les importations en provenance des pays tiers. Ces restrictions n'affectaient toutefois pas les contrats conclus avant l'entrée en vigueur de ces mesures. Le gouvernement fédéral regrettait que la nécessité de devoir prendre des mesures urgentes en vue de limiter les importations n'ait pas permis de procéder à une consultation préalable avec le Royaume-Uni. Le gouvernement fédéral exprimait l'espoir que les échanges traditionnels avec le Royaume-Uni seraient maintenus.

Les représentants de la Haute Autorité ont déclaré que, si nécessaire, une solution devrait être recherchée dans le cadre du Conseil d'association en vue d'éviter que les difficultés actuelles ne portent préjudice aux exportations traditionnelles britanniques.

L'Accord sur les relations commerciales (concernant les tarifs douaniers sur les produits sidérurgiques), conclu à Luxembourg le 25 novembre 1957 entre le gouvernement du Royaume-Uni, les États membres de la Communauté et la Haute Autorité, est entré officiellement en vigueur le 22 octobre 1958, le dernier instrument de ratification ayant été déposé auprès du gouvernement du Royaume-Uni.

Le gouvernement du Royaume-Uni avait toutefois décidé, en attendant l'entrée en vigueur officielle de l'accord, d'appliquer à partir du 28 avril 1958 les taux des droits de douane figurant à l'annexe II de l'Accord. Le nouveau tarif douanier du Royaume-Uni, consistant en un droit *ad valorem* uniforme de 10 % assorti de droits spécifiques appropriés, a été immédiatement appliqué aux produits visés par l'Accord sur lesquels les droits n'étaient pas provisoirement suspendus. A la fin de l'année, les nouveaux taux réduits s'appliquaient à tous les produits, à l'exception d'un petit nombre sur lesquels les droits étaient toujours suspendus. De leur côté, les États membres de la Communauté avaient déjà satisfait aux obligations en matière de droits de douane qu'ils assumaient en vertu de l'Accord, en introduisant le 10 février 1958 des taux ne dépassant pas ceux résultant de l'harmonisation de leurs droits de douane conformément aux dispositions du traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Ces taux maxima s'échelonnent de 2 à 13 % *ad valorem*.

L'Accord prévoit que des consultations préalables devront avoir lieu entre le Royaume-Uni et la Communauté si l'un des signataires désire élever ses droits de douane.

A partir du 5 décembre 1958, le gouvernement du Royaume-Uni a libéré pour une période de 2 mois, dans le cadre d'une licence générale, les exportations de ferraille, de fer et d'acier de toute nature, à l'exception de la ferraille provenant d'armements et de la ferraille d'une valeur supérieure à £ 25 la tonne f.o.b., pour lesquelles des licences individuelles d'exportation restaient nécessaires ⁽¹⁾.

(ii) *Comité de l'acier*

Au cours de l'année 1958, le comité de l'acier s'est réuni à trois reprises, les 10 février, 11 juin et 30 octobre.

Les échanges de vue périodiques du comité sur le marché de l'acier ont été particulièrement précieux aux cours d'une année caractérisée par un ralentissement général de la demande dans le secteur des produits sidérurgiques. La production d'acier brut a diminué de 10 % environ au Royaume-Uni et de 3 % dans la Communauté considérée dans son ensemble. Dans les

⁽¹⁾ Cette période a été prolongée d'un mois et les exportations de la plupart des catégories de ferraille ont de nouveau été interdites en mars 1959.

deux régions, la production a été affectée par une réduction des stocks chez les consommateurs. La diminution de la demande de ferraille, conséquence du fléchissement de la production d'acier, a contribué à apporter des changements importants dans la réglementation du marché de la ferraille tant au Royaume-Uni que dans la Communauté. Au Royaume-Uni, le contrôle légal des prix maxima de la ferraille a été abrogé le 1^{er} novembre. A compter du 5 août 1958, les restrictions à l'exportation avaient été assouplies et, comme il est exposé dans un paragraphe précédent, elles avaient été supprimées temporairement vers la fin de l'année. Dans la Communauté, le mécanisme de péréquation ⁽¹⁾ des ferrailles importées et assimilées a cessé de fonctionner le 1^{er} décembre 1958, sauf en ce qui concerne la liquidation des livraisons convenues avant cette date. L'exportation de tonnages limités de ferraille de basse qualité a été parfois autorisée; par ailleurs, les restrictions instituées par la Communauté sur les exportations de ferraille ont été maintenues ⁽²⁾.

Le comité procède actuellement à une étude sur la classification des qualités de ferraille en usage dans la Communauté et au Royaume-Uni, en vue d'établir une certaine comparabilité entre les différentes qualités de ferraille et leurs prix respectifs. Une étude est également en cours sur les méthodes adoptées dans les deux régions pour l'évaluation de la collecte de ferraille à long terme.

Le comité de l'acier a effectué une comparaison des prévisions à long terme de l'évolution de la sidérurgie au Royaume-Uni et dans la Communauté, basée sur le rapport spécial sur l'évolution établi en 1957 par l'Iron and Steel Board et sur le mémorandum de la Haute Autorité concernant les objectifs généraux. La Haute Autorité et l'Iron and Steel Board sont actuellement en train de réexaminer la demande à long terme d'acier dans la Communauté et au Royaume-Uni respectivement. Cependant, le comité étudie les perspectives de l'approvisionnement en tôles fines et fortes et en fil machine. Une

(1) Le système de péréquation avait pour but de rapprocher le prix plus élevé de la ferraille importée de celui de la ferraille de collecte intérieure. Ce but a été atteint par la perception sur toute la ferraille achetée d'une contribution servant à financer une réduction du prix de la ferraille importée.

(2) Au début de mars 1959, afin de maintenir l'activité des chantiers de la Communauté, l'exportation de la ferraille de démolition navale vers les pays tiers a été autorisée.

nouvelle étude de secteur a été amorcée pour les feuillards. Le comité a examiné le problème de l'approvisionnement en demi-produits de l'industrie de relaminage.

A la demande du comité du charbon, une enquête est actuellement en cours sur la qualité du coke utilisé dans les hauts fourneaux au Royaume-Uni et dans la Communauté.

Le groupe de travail sur la structure des prix, qui dépend du comité a poursuivi ses travaux et s'est réuni à deux reprises les 27 février et 11 juin 1958. Le groupe de travail organise des échanges réguliers d'informations sur les prix et les coûts sur une base comparable et étudie la structure des prix et des extras, ainsi que les principaux éléments constitutifs des coûts, y compris les prix de transport ferroviaires et les charges sociales et fiscales. Des renseignements sont recueillis pour des études qui seront effectuées sur les prix rendu et l'incidence des frais de transport nationaux et internationaux sur ces prix.

Un représentant du Royaume-Uni a continué à assister aux réunions de la commission de recherches techniques de la Haute Autorité.

(iii) *Comité du charbon*

Le comité du charbon s'est réuni trois fois pendant la période couverte par le présent rapport: les 3 février et 5 décembre à Luxembourg et le 11 juin à Londres. A chacune de ces réunions, le comité a examiné la situation charbonnière et la tendance des échanges entre le Royaume-Uni et la Communauté.

Le marché charbonnier a suivi une évolution parallèle au Royaume-Uni et dans la Communauté, mais de façon plus marquée dans cette dernière. La principale caractéristique du marché a été une baisse considérable de la consommation apparente et, en conséquence, une forte augmentation des stocks sur le carreau des mines. Cette situation a entraîné un ralentissement des échanges entre le Royaume-Uni et la Communauté. Un groupe de travail a été constitué en vue d'étudier à long terme et, si possible, sur une base permanente les échanges mutuels de charbon entre le Royaume-Uni et la Communauté.

Il a en outre été convenu que des relations officielles étroites devraient être établies par l'intermédiaire de la délégation du Royaume-Uni à Luxembourg en ce qui concerne les

tendances actuelles de la consommation de charbon par rapport à l'utilisation d'autres formes d'énergie.

Le groupe de travail constitué pour étudier la situation énergétique au Royaume-Uni et dans la Communauté a procédé à une comparaison des prévisions à long terme faites par le Royaume-Uni et la Communauté en 1957. Une révision des prévisions est actuellement en préparation. Lorsqu'elle sera terminée, le groupe de travail élaborera un rapport conjoint sur la situation énergétique à long terme.

Un groupe de travail a été créé en vue d'étudier les facteurs impliqués par la mise en œuvre des régimes de prix du charbon ainsi que l'incidence des frais de transport nationaux et internationaux sur les prix rendu. Un rapport est en préparation.

Le groupe de travail chargé d'étudier la préparation des pâtes à coke en vue d'élargir la gamme des charbons cokéfiabiles a établi un rapport qui est actuellement diffusé dans les industries de la carbonisation de la Communauté et du Royaume-Uni. Cet ouvrage met en lumière une différence entre les techniques d'exploitation des hauts fourneaux au Royaume-Uni et dans certains pays de la Communauté. Cette question, portant sur le rapport entre les qualités du coke et la préparation de la charge, est à l'examen au comité de l'acier.

Le groupe de travail institué pour étudier les problèmes de l'utilisation des produits secondaires dans les centrales minières a tenu trois réunions, dont deux pendant l'année 1958. Un rapport est en préparation.

(iv) *Problèmes sociaux*

Dans le cadre du comité des recherches d'hygiène et de médecine du travail de la Haute Autorité, les services compétents du Royaume-Uni ont été tenus régulièrement au courant de l'action entreprise par la Haute Autorité pour stimuler les travaux de recherche. Réciproquement, les services de la Communauté sont informés en permanence des recherches entreprises au Royaume-Uni.

En collaboration avec le Royaume-Uni, des efforts sont entrepris par la Haute Autorité en vue d'élaborer un questionnaire commun sur le traitement de la silicose, destiné aux centres hospitaliers de la Communauté et du Royaume-Uni.

A la suite d'un échange de documents entre le Royaume-Uni et la Communauté sur les effets du travail aux hautes températures, une documentation sur ce sujet sera publiée au cours de l'année 1959.

Avec la collaboration d'experts britanniques, la Haute Autorité a élaboré un nouveau programme pour l'encouragement des recherches en matière de réhabilitation.

La collaboration entre le Royaume-Uni et la Haute Autorité dans le secteur de la formation professionnelle s'est poursuivie pendant l'année. Des représentants des industries charbonnière et sidérurgique du Royaume-Uni ont régulièrement participé aux travaux de la Haute Autorité dans le domaine de la formation professionnelle.

Des experts de l'industrie sidérurgique du Royaume-Uni ont participé en mai 1958 à une série de réunions organisées à Luxembourg par la Haute Autorité pour étudier la formation des agents de maîtrise dans les industries sidérurgiques des pays de la Communauté. Un représentant de la sidérurgie britannique a exposé les méthodes utilisées pour la formation des agents de maîtrise dans la sidérurgie au Royaume-Uni.

La sidérurgie britannique a apporté une contribution importante à la rédaction de la brochure, publiée par la Haute Autorité, sur le développement de la formation professionnelle dans les industries de la Communauté en 1957.

L'Organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille, créé par la Communauté en vue d'examiner les mesures à prendre pour améliorer la sécurité dans les mines, a poursuivi ses travaux en 1958.

Après sa réunion constitutive du 26 septembre 1957, l'Organe permanent a tenu en 1958 quatre sessions plénières en vue d'étudier un certain nombre de problèmes techniques et de s'informer des mesures prises par les gouvernements dans ce domaine.

Des représentants du Royaume-Uni ont participé à ces séances plénières de l'Organe permanent, ainsi qu'aux travaux des groupes de travail institués par celui-ci et qui ont trait aux statistiques communes, à la coordination du sauvetage, à l'électrification, aux incendies et feux de mine, à la mécanisation et

aux locomotives, aux câbles d'extraction et au guidage, ainsi qu'aux facteurs humains dans la sécurité.

(v) *O.E.C.E.*

Comme les années précédentes, les comités du charbon et de la sidérurgie de l'O.E.C.E. ont été régulièrement tenus au courant des principales activités du Conseil d'association.

SERVICE DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

2237/2/59/1